

Assemblée générale d'ORES Assets du 13/06/2024
QUESTIONS / REPONSES

Dans le cadre de l'Assemblée générale d'ORES Assets du 13 juin 2024, tout citoyen qui le souhaitait avait la possibilité d'adresser ses questions sur l'ordre du jour de l'Assemblée par écrit – avant le 10 juin 2024 – à l'adresse suivante : infosecretariatores@ores.be.

Le présent document reprend les questions reçues ainsi que les réponses qui y ont été apportées.

Question de Françoise HILGER – Conseillère communale - Commune de Fernelmont :

Dans plusieurs lieux de notre commune de Fernelmont et sans doute pas seulement à Fernelmont, nous subissons encore de nombreux décrochages des onduleurs photovoltaïques par rapport au réseau, pénalisant bon nombre de prosumers fernelmontois.

Quelles sont vos solutions à proposer et établir au plus vite s'il vous plaît ?

Cette question émane de l'ensemble du conseil communal de Fernelmont, réuni le 23/05/2024.

Question de Benjamin LEMBOURG – Conseiller communal - Commune de Honnelles :

Certains propriétaires de panneaux photovoltaïques sont confrontés à des décrochages de leurs onduleurs – souvent lors de périodes de fort ensoleillement –, avec comme conséquence qu'ils ne peuvent temporairement plus injecter sur le réseau électrique l'énergie qu'ils produisent. La surcharge du réseau est parfois à l'origine de ces décrochages.

Selon la carte interactive d'ORES mise à jour le 2 mai dernier qui répertorie les quartiers concernés par les anomalies de tension, on voit que :

À Roisin, Onnezies, Autreppe, plus de 20% des citoyens connaissent 2h de décrochage sur la journée.

À Athis et à Angre, entre 10 et 20% des citoyens connaissent 2h de décrochage sur la journée.

Leur onduleur se met en sécurité, ils ont des problèmes d'injection sur le réseau et ils ne bénéficient plus de l'énergie qu'ils produisent ou alors, ils n'ont pas encore de panneaux photovoltaïques, mais ils désirent évaluer la stabilité de la tension du réseau avant d'investir.

En effet, je pense que le réseau électrique actuel nécessite des investissements importants pour gagner en flexibilité et en robustesse afin d'intégrer plus harmonieusement une part grandissante d'énergie renouvelable.

Est-ce que ORES envisage de renforcer le réseau électrique à Honnelles ?

Quelles solutions apporte ORES aux décrochages des onduleurs ?

Que doivent faire nos habitants si leur onduleur déclenche en cas de surtension sur le réseau ?

Réponse commune aux deux questions :

Ainsi que le soulignera le Président du Comité de Direction dans son intervention à l'Assemblée générale de jeudi 13/6, ce sujet est au centre de nos préoccupations et pour faire face à la problématique du décrochage des onduleurs, et plus généralement aux sollicitations nouvelles du réseau de distribution électrique induites par la transition énergétique (production décentralisée, mobilité électrique, pompes à chaleur, etc.), ORES a considérablement renforcé ses investissements dans le réseau les dernières années. Cette tendance va se poursuivre et se traduit par un plan d'investissement d'une ampleur inédite dont les grandes lignes seront exposées lors de l'assemblée générale du 13 juin 2024.

Ce plan de modernisation du réseau électrique est la pierre angulaire de la stratégie mise en place par ORES pour soutenir une transition énergétique pour tous. Pour contribuer à l'efficacité de cette modernisation, l'accès à des données de qualité est indispensable. Pour ce faire, ORES accélère le déploiement des compteurs communicants. Les clients ont également un rôle à jouer

en déclarant via notre formulaire en ligne les soucis de réseau auxquels ils pourraient être confrontés.

ORES veut offrir la plus grande transparence sur l'état de son réseau et les investissements planifiés. Une cartographie permettant à chaque client d'obtenir des informations a été mise en ligne et sera enrichie continuellement.

Complémentairement à ce plan d'investissement de grande ampleur, tout le monde peut contribuer en adoptant des comportements vertueux : augmenter son autoconsommation, adapter sa consommation en fonction de la production renouvelable, notamment via les futurs tarifs incitatifs, éviter de surdimensionner ses équipements, comme par exemple les bornes de recharge à domicile, etc.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet www.ores.be. Celles-ci seront enrichies et mises à jour régulièrement pour informer au mieux nos clients et parties prenantes.
